



PEB Échanges, Programme pour la construction et  
l'équipement de l'éducation 2003/05

L'école aborigène de Oak  
Valley en Australie

**Graeme Allen,  
Ingrid Kerkhoven,  
Noelene Cox**

<https://dx.doi.org/10.1787/682082335667>

# L'ÉCOLE ABORIGÈNE DE OAK VALLEY EN AUSTRALIE

Dans le désert australien, une nouvelle école a été construite pour accueillir les enfants aborigènes qui jusque là bénéficiaient des services d'une école itinérante. Il a été tenu compte dans la conception de cet établissement des sérieuses contraintes liées au site ainsi que des besoins et des valeurs traditionnelles de cette communauté.

## Contexte

L'école de Oak Valley est l'un des établissements scolaires les plus isolés en Australie-Méridionale et la population locale ne dispose pas des services essentiels, tels qu'un approvisionnement continu en eau et en électricité. Oak Valley a été implantée en 1984 dans une zone à laquelle la tribu des Anangu du Grand désert occidental attache énormément de valeur. Ce site se trouve à environ 550 km au nord-ouest de Ceduna, petite ville elle-même située à 700 km à l'ouest d'Adélaïde. La route qui mène à Oak Valley n'est pas macadamisée sur les 350 derniers kilomètres. Cette zone connaît une grande amplitude climatique, la température variant de - 0 à + 50° C.

A l'origine, l'enseignement public était assuré, à temps partiel, par des écoles mobiles ; jusqu'aux alentours de 1990, la population de Oak Valley avait coutume de se déplacer pour des raisons culturelles ou familiales, et c'est donc en plein air, sur une grande bâche, que le maître faisait la classe trois fois par semaine. Dès lors que la communauté s'est fixée dans une zone précise, la scolarisation a été assurée dans une structure en dur. Le mobilier et le matériel scolaire étaient apportés à Oak Valley par l'enseignant qui devait parcourir plus de 300 km pour venir faire la classe. Au début des années 90, l'école a emménagé dans deux caravanes en attendant la construction d'un nouvel établissement.

L'école a pour mission d'assurer une « ngapartji ngapartji » de qualité, notion qui en anangu signifie « donner et partager dans un souci d'égalité et de réciprocité et dans l'intérêt de tous ». Dans un environnement pédagogique de ce genre, deux cultures distinctes jouissent d'un égal respect et par conséquent les idées, le savoir-faire et le savoir circulent et s'échangent librement entre le peuple anangu et les autres.

La doctrine de l'école inspire toutes les actions et toutes les décisions de celle-ci et influe sur ses théories et ses pratiques pédagogiques. Les méthodes qui sont basées plutôt sur les modes d'apprentissage préférés des élèves anangu que sur les pédagogies courantes aboutissent, par exemple, à ménager des espaces d'enseignement où les élèves peuvent travailler non seulement à un pupitre, mais également par terre.

## Élaboration du cahier des charges

Le cahier des charges relatif à la nouvelle école a été élaboré sur une longue période à la lumière des orientations actuelles des programmes d'enseignement, des équipements limités dont dispose l'établissement, de la consultation de la population locale, des enquêtes menées auprès des élèves, des exigences des services publics de l'enfance et des spécialistes de l'enseignement aborigène. Les consultations se sont déroulées pour la plupart entre le personnel de l'établissement, les membres de la communauté, le ministère de l'Éducation et le ministère des Services d'administration et d'information au sujet de la nouvelle installation projetée. Les élèves ont été invités à apporter leur concours et ont indiqué et énuméré leurs préférences. Une maquette de l'école a été construite pour que la population locale puisse plus facilement comprendre le projet.

Outre les exigences définies officiellement dans le cahier des charges, il a fallu tenir compte d'un certain nombre de contraintes liées au site :

- l'emplacement prédéterminé du site, près du générateur de la ville, et les problèmes de bruit qui en résultent ;
- l'absence d'eau pour la construction et l'aménagement du site ;
- l'omniprésence du vent et de la poussière et les effets qui en résultent ;
- les problèmes de transport des matériaux de construction et le coût élevé à supporter à ce titre et pour la main-d'œuvre à employer sur place ;
- l'absence locale de pièces détachées et de produits de consommation tels que les ampoules électriques d'une consommation en watts non standard, d'où la nécessité d'étudier attentivement les types d'équipement utilisés ;
- la prolifération des bâtiments temporaires sur le site pendant la durée du projet.

Du point de vue de la population locale, il était capital de prévoir sur place un programme global de services de santé et sociaux. Il fallait autrement dit prévoir les équipements nécessaires pour faire la cuisine, la toilette et dormir.

## Conception finale

La conception finale est le fruit d'un compromis entre le cahier des charges et les contraintes imposées par le site. Le plan d'implantation et la grande taille des fenêtres ont empêché de bien orienter une partie de l'école et de regrouper les bâtiments de façon à créer entre eux un microclimat offrant une température plus fraîche et moins de poussière. Ces aspects ont été examinés au stade de la conception avec la population locale qui a bien compris les problèmes, mais a estimé que ses propres priorités l'emportaient sur les autres considérations. Il en a été tenu compte dans la conception de l'école dont la façade s'ouvre de façon accueillante sur l'extérieur mais



Vue de l'arrière du bâtiment en construction



Façade avant de la nouvelle école photo prise de dessous les vérandas

qui tourne effectivement le dos aux vents incessants et au bruit du générateur situé à l'arrière du site et dont tous les bâtiments sauf un jouissent d'une bonne orientation.

Les zones extérieures intégrées au site, les réservoirs à eau et les bâtiments mobiles subsistants sont assemblés de façon à faciliter la création de microclimats et de voies de passage intérieures entre les bâtiments. Certains bâtiments extérieurs, notamment ceux qui abritent les fosses d'aisance, ont été installés à une certaine distance pour des raisons d'hygiène.

Étant donné les sérieuses restrictions affectant l'approvisionnement en eau et en électricité, entre autres, à Oak Valley, il n'a pas été possible de mettre en place les services, la climatisation par évaporation par exemple, qui sont normalement adaptés aux zones arides et excentrées. La régulation climatique est entièrement électrique et s'opère au moyen d'un système de gestion interactif de l'énergie destiné à limiter au maximum la consommation et le gaspillage ; par ailleurs, des ventilateurs de plafond aident à réduire l'utilisation de la climatisation. L'école a reconnu que l'efficacité de ce système de climatisation peut ne pas être optimale lorsque des conditions difficiles se prolongent (les jours par exemple où la température est de 50° C).

22

## Construction

Le soumissionnaire qui a emporté le marché a proposé de construire l'école à Adélaïde en préfabriqué et de couler une chape de béton à l'intérieur du bâtiment après l'avoir transporté sur le site ; cette méthode devait en effet permettre de réduire considérablement l'effectif de main-d'œuvre à employer sur place et raccourcir la durée des travaux. Il a fallu de nouveau consulter la population locale pour obtenir son adhésion à cette proposition car la solution des bâtiments préfabriqués avait été vivement rejetée lors de la consultation initiale. Durant la période de construction hors site, l'école et la population locale ont été informées à intervalles réguliers de l'état d'avancement des travaux. Lorsque les élèves et le personnel ont été avisés de l'arrivée des bâtiments, ils ont attendu pendant deux heures sur la route pour ne pas rater cet événement.

La construction des vérandas et aires extérieures couvertes ainsi que les travaux sur place ont pris plus de deux mois et l'école a enfin ouvert ses portes début août 2002. L'eau nécessaire pour fabriquer le béton a dû être transportée sur 350 km. La pose des revêtements de sol a été repoussée pour bien laisser sécher le béton coulé à l'intérieur du bâtiment. Dans l'intervalle, des carpettes ont été utilisées pour que les locaux puissent être occupés le plus tôt possible. L'école et la population locale poursuivent l'aménagement paysager afin de rendre le cadre de vie de l'école plus agréable.

## Résultat final

Toutes les parties prenantes estiment que le résultat final est une très grande réussite et constitue un atout considérable pour les enfants de l'école de Oak Valley. La population locale est fière de son école qui, de par sa conception particulière, est adaptée à ses besoins. Le nouvel établissement procure nombre des avantages qui avaient été imaginés au cours de sa longue période de conception et notamment :

- de nouvelles installations accueillantes qui s'harmonisent bien avec les bâtiments locaux ; les finitions sont analogues à celles de l'habitat local, ce qui permet aux élèves et à la population de se sentir chez eux à l'école ;
- des intérieurs attrayants avec des finitions résistantes, notamment des murs et des plafonds en contre-plaqué qui exigent peu d'entretien et assurent un affaiblissement acoustique ;
- la construction est ramassée et pourtant offre l'espace voulu au personnel et aux élèves ;
- des citernes pour recueillir l'eau de pluie (sept citernes permettant de stocker presque 100 000 litres) ;
- un aménagement modulable maximum dans toutes les zones ; l'école de Oak Valley a déjà pu accueillir des agents administratifs supplémentaires, modifier l'utilisation d'un bâtiment et mettre en œuvre un projet de réaffectation des zones extérieures de récréation ;
- des zones d'étude extérieures couvertes, polyvalentes, auxquelles peut également accéder la population locale après la classe ;
- un bon éclairage naturel (qui est important dans la mesure où les pannes d'électricité sont fréquentes).

Un certain nombre de ces caractéristiques seront utiles pour concevoir d'autres écoles aborigènes dans le cadre du programme en cours de réaménagement de ces écoles en Australie-Méridionale.

Les nouveaux bâtiments scolaires à Oak Valley ont coûté 1.5 million AUD, soit approximativement 2 300 AUD par mètre carré.

## Auteurs

Graeme Allen, principal coordonnateur de projets pour le ministère de l'Éducation et des services à l'enfance (DECS), a travaillé longtemps dans les territoires aborigènes et a établi d'étroites relations avec les populations locales.

Ingrid Kerkhoven, architecte et architecte d'intérieur pour le compte du ministère des Services d'administration et d'information (DAIS), qui a également été chargée de concevoir le bâtiment de ce projet, a une longue expérience dans les territoires aborigènes.

Noelene Cox, totalement investie dans son métier d'enseignante qu'elle exerce depuis onze ans, est actuellement directrice suppléante de l'école aborigène de Oak Valley, s'intéresse de très près à l'enseignement des populations aborigènes et s'emploie en particulier à instaurer des partenariats avec la population locale pour assurer la réussite de ses élèves.

*Pour toute information complémentaire, contacter :  
Graeme Allen, DECS, allen.graeme@saugov.sa.gov.au  
Ingrid Kerkhoven, DAIS, kerkhoven.ingrid@saugov.sa.gov.au  
Le PEB souhaite vivement être informé d'autres installations conçues pour répondre aux besoins éducatifs de minorités culturelles et ethniques. Si cette question suscite un intérêt suffisant, il espère organiser une réunion internationale d'experts sur ce thème en 2004 ou en 2005.*

## LES PARTENARIATS D'AFFAIRE PUBLIC- PRIVÉ AU QUÉBEC

Depuis quelque temps au Québec (Canada), une proposition est mise en avant par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) du gouvernement pour solutionner le besoin de rénovation de parcs immobiliers publics : les partenariats d'affaire public-privé (PAPP). Selon le SCT, cette solution s'impose comme la solution offrant le meilleur rapport qualité-prix pour résoudre les problèmes de résorption du déficit d'entretien et du déficit fonctionnel des parcs immobiliers publics, comme ceux des bâtiments scolaires. De plus, il élabore sur les principales sources de plus-value de cette approche :

- une économie d'ensemble ;
- une réduction des coûts durant la durée de vie du projet ou du service ;
- la participation financière du secteur privé ;
- une meilleure allocation des risques ;
- une livraison plus rapide du projet ;
- une plus grande créativité ou une innovation accrue dans les solutions ;
- la nature à long terme du contrat ;
- la mesure de rendement et les incitatifs au rendement ;
- une gestion publique améliorée.

Ce qu'il y a de différent dans la proposition du Secrétariat du Conseil du trésor du gouvernement, c'est l'ampleur du partenariat suggéré. En effet, au lieu de faire des PAPP dans le cadre de contrats traditionnels de sous-traitance, il est proposé d'étendre le principe à l'ensemble des fonctions de la gestion d'un parc immobilier : on doit plutôt alors parler d'impartition. Il est ainsi proposé de gérer un seul contrat au lieu d'en gérer plusieurs. Nos organisations sont-elles prêtes à relever ce défi ? Qu'en est-il de l'impact des PAPP sur les conventions collectives actuelles des

employés réguliers ou sur les lois et instructions ministérielles actuellement en vigueur ? Est-ce une solution économiquement rentable ? Comment pouvons-nous évaluer la performance de la gestion avant et après un PAPP ?

### La relation entre organisation publique et entreprise privée

Pour pouvoir répondre à ces questions, il faut d'abord bien comprendre les types de prestation de services autres que l'internalisation (ou régie interne). Nous avons donc les trois grandes classes suivantes :

- Relation de *fourniture* : le donneur d'ordre se contente de spécifier les caractéristiques du service désiré et s'entend avec le fournisseur sur le prix.
- Relation de *sous-traitance* : le donneur d'ordre confie une tâche plus complexe, ou l'exécution d'une activité non complètement standardisée. Une relative autonomie dans l'accomplissement des tâches ou des activités est donnée au sous-traitant.
- Relation d'*impartition* : elle implique un rapport étroit entre le donneur d'ordre et l'impartiteur : d'où l'importance du réseau d'activités et de la durée de l'entente (relation d'alliés stratégiques de type « clan »).

Un gestionnaire de parc immobilier se doit de bien analyser la situation avant de choisir le type de relation entre le public et le privé qui conviendra le mieux à son organisation. Le choix doit être fondé sur une analyse de la situation actuelle en comparaison avec la situation souhaitée. Comment ? En regardant les coûts de production et les coûts d'information du service visé par l'éventuelle impartition.

Pour ce qui a trait aux coûts de production, il est impératif de répondre à deux questions fondamentales :

- L'organisation publique possède-t-elle la technologie la plus appropriée ? La spécialisation des entreprises privées signifie généralement des économies de coût, émanant de l'apprentissage, de l'innovation et des économies d'échelle.
- L'organisation publique peut-elle produire à moindre coût ? L'intégration verticale ou internalisation des activités peut prémunir contre une « rente » aux sous-traitants. Un certain niveau d'inefficacité organisationnelle peut même être toléré pour se protéger contre l'exploitation.

Pour ce qui est des coûts d'information, il est important de regarder le tout dans son ensemble. Quels sont les coûts des transactions correspondant aux ressources consommées ou sacrifiées par la gestion des activités entourant le service à impartir ?

- Coûts en amont de la prestation de service : coûts de recherche et de production d'information, coûts de négociation, de décision et de rédaction de contrats.
- Coûts en aval de la prestation de service : coûts de contrôle et de surveillance (indicateurs de performance), coûts d'ajustement des parties à des événements non prévus, coûts des disputes et des litiges,